



*Confédération
Paysanne*

Aides agricoles : autopsie d'un système inégalitaire

Pour engager un vrai débat sur la politique agricole commune

La France est le principal bénéficiaire de la politique agricole commune (PAC). Cette politique concentre ses aides sur un petit nombre d'exploitations, de productions et de régions et encourage ainsi le développement d'une agriculture intensive et exportatrice. Ce modèle agricole a des conséquences désastreuses sur les petits agriculteurs du Nord et du Sud, l'environnement et l'ensemble des citoyens européens. A l'heure où le débat agricole oppose trop souvent pro-PAC et anti-PAC, l'enjeu est bien de susciter un débat citoyen sur les finalités et les instruments de cette politique. Celle-ci doit en effet répondre aux priorités politiques et sociales des citoyens européens et promouvoir la justice sociale, le maintien de l'emploi agricole et rural, la durabilité écologique et la solidarité internationale.

Introduction

On sait que les montants consacrés à la Politique agricole commune (PAC) représentent à eux seuls 40% du budget de l'Union européenne. On sait que cette politique fait l'objet d'intenses transactions intra-européennes et qu'elle est censée donner un niveau de vie acceptable à nos agriculteurs, assurer l'approvisionnement de nos consommateurs et maintenir un tissu rural européen cohérent.

Mais qui sait sur quels critères les soutiens qu'elle accorde sont distribués en Europe et en France ? Qui sait qui en bénéficie ? Et pourquoi sait-on si peu de choses sur le fonctionnement d'une politique aussi importante pour la cohésion sociale et politique et l'environnement européen ? Comment peut-on en mesurer les effets sur l'Europe et le reste du monde ?

Il est difficile et presque tabou de poser ces questions non seulement en France mais dans la plupart des pays européens. Or, à quelques semaines de la ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Hong Kong, où l'agriculture devrait être au premier plan, et de la mise en œuvre du nouveau système d'aides adopté en 2003, une association de solidarité internationale et un syndicat agricole français s'unissent pour demander la transparence sur le fonctionnement de la PAC et sur ses effets ici et là-bas.

A l'heure où le débat oppose trop souvent les pro-PAC et les anti-PAC, il est clair pour nos organisations que la révélation de la répartition très inégale des aides agricoles doit conduire à changer la PAC et non à la casser. Nous appelons ainsi au débat sur la politique agricole européenne et à sa réorientation vers la durabilité écologique, la justice sociale et l'équité internationale.

La PAC, une vieille dame européenne

Lancée en 1962, la PAC est la plus ancienne politique commune européenne et de loin celle qui bénéficie du budget le plus important. D'abord conçue pour protéger les revenus des agriculteurs des variations des cours internationaux, elle a favorisé un type de développement agricole, fondé sur la modernisation et l'intensification, donnant la priorité aux grandes exploitations. Ce choix a permis d'obtenir rapidement des niveaux considérables de production, avant d'engendrer, dans les années 1980 de vastes surplus dans certains secteurs (lait, beurre).

Les réformes de la PAC

Plusieurs réformes ont dès lors été tentées pour résoudre ce problème persistant qui générait des critiques internes et externes, de nombreux partenaires commerciaux de l'UE protestant notamment contre un dispositif jugé source de concurrence déloyale. La réforme de 1992 marque le passage d'un système à un autre : les politiques de régulation des prix agricoles sont pour l'essentiel démantelées et remplacées par des aides directes aux agriculteurs. Celles-ci doivent compenser la baisse des prix des productions européennes, souvent beaucoup plus élevés que les prix mondiaux, afin notamment de renforcer la compétitivité externe de l'UE.

La PAC subit à nouveau une profonde réforme en 1999 et 2003 avec l'introduction d'un nouvel élément : le « découplage » entre le versement des aides et la production. Au lieu d'être calculés sur la base de la quantité produite, les montants d'aides sont désormais fixés en référence aux aides perçues par les exploitations sur la période 2000-2002. On parle donc désormais d'un « droit à paiement unique » (DPU), qui sera versé de manière forfaitaire et calculé sur la base de la surface agricole utilisée et des montants perçus pendant la période de référence.

Les deux « piliers » de la nouvelle PAC

L'ensemble des aides directes ainsi versées sont désignées, dans les débats européens, comme le « premier pilier » de la PAC. Ces aides se veulent subordonnées à des critères environnementaux, de qualité des aliments et de bon traitement des animaux : c'est la « conditionnalité » des aides. Le premier pilier concentre l'essentiel des montants versés par la PAC. En France par exemple, 87% des dépenses de la PAC relèvent du premier pilier, contre seulement 13% au « second pilier »¹.

Ce second pilier regroupe l'ensemble des politiques structurelles : politiques de développement rural, de modernisation, d'installation, de reconversion vers d'autres types d'agricultures, environnementales, etc. La réforme de 2003 prévoit de renforcer les dépenses structurelles en matière agricole en augmentant la part du second pilier. A cette fin, les Etats sont invités à réaffecter progressivement une partie (5%) des dépenses du premier pilier vers le second (c'est la « modulation »).

Amointrissement des régulations et baisse des prix

Outre la refonte du dispositif des aides, la réforme de 2003 modifie également les modalités de gestion des marchés du lait, du beurre, des céréales, du riz, du blé dur, des fruits à coque, des pommes de terre féculières et des fourrages séchés. Ces évolutions se traduisent par des nouvelles baisses des prix et un amoindrissement des instruments de régulation des marchés.

Ainsi, les prix à la production ont baissé en moyenne de 40% en vingt ans : de 70% sur le blé, 46% sur les volailles, 30% sur les légumes, 23% sur le lait, etc. Dans le même temps, les aides directes augmentent jusqu'à composer aujourd'hui la part principale du revenu agricole. Deux chiffres sont très révélateurs de cette situation invraisemblable : Alors que le revenu de la « ferme France » est de 11.5 milliards d'euros chaque année, les agriculteurs reçoivent en moyenne entre 11 et 12 milliards d'euros de soutiens publics chaque année, dont 8 à 9 milliards d'aides directes.

Selon ses promoteurs, cette réforme d'inspiration libérale doit permettre une meilleure satisfaction des consommateurs, une moindre pression sur les contribuables européens et une meilleure insertion sur les marchés mondiaux. La réalité est bien différente, tant du point de vue de la durabilité de l'agriculture que des attentes citoyennes.

¹ Source : Ministère de l'agriculture

Comment la France applique la « nouvelle PAC » ?

Premier producteur et premier exportateur européen, la France perçoit annuellement près de 9 milliards d'euros d'aides européennes reversées au titre de la PAC. Elle bénéficie ainsi à elle seule d'un quart des aides allouées par la PAC aux membres de l'UE, loin devant l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume-Uni et l'Italie².

La Commission européenne avait laissé à chaque Etat membre des marges de manœuvre dans la mise en œuvre de la réforme 2003. Dans tous les cas, la France a fait le choix de la stratégie la plus conservatrice :

- alors qu'il existait des possibilités de redistribution intra- et extra-régionales des aides, les aides attribuées au titre du premier pilier sont versées en France sur la base historique des aides perçues par chaque exploitation ;
- à l'intérieur du premier pilier, les Etats membres avaient la possibilité de prélever jusqu'à 10% des montants versés pour les réaffecter au soutien de productions de qualité et respectueuses de l'environnement. Contrairement à d'autres pays, la France n'a pas retenu cette option...
- la France, avec d'autres pays européens et notamment la Grande-Bretagne et l'Allemagne, s'est opposée à la proposition faite par la Commission de plafonner les aides que peut percevoir un même exploitant (pourtant le plafonnement envisagé ne concernait que quelques centaines de très grosses exploitations dans toute l'Europe)

Par ces choix, la France a donc privilégié une répartition des aides fondée sur une base historique pure, à l'échelle de chaque exploitation. Elle soutient ainsi la reproduction des inégalités existant entre exploitations, productions et régions et favorise les agriculteurs les plus productivistes qui bénéficiaient déjà hier d'aides conséquentes.

Soulignons que ni les modalités de répartition, ni les montants alloués par la PAC ne sont débattus ou contrôlés par le Parlement français. Par ailleurs, les aides sont versées selon des modalités complexes et peu transparentes. Aucune donnée concernant les montants d'aides versés n'est disponible, sinon de manière très agrégée et partielle. Il est donc très difficile aux citoyens de comprendre comment le processus d'attribution d'aides fonctionne et quels en sont les critères d'affectation et les priorités.

Ce que la France choisit de soutenir

Même agrégées, les données disponibles sur la distribution des aides laissent apparaître de grosses disparités entre exploitations en fonction de la taille, des cultures mises en œuvre et des régions.

Des aides concentrées sur un petit nombre d'exploitations

En France, sur les quelques 537 000 exploitations existantes, 460 000 exploitations reçoivent une aide directe (soit 85%) tandis que 77 000 (15%) n'en perçoivent

² Les dépenses de l'Union européenne en faveur de l'agriculture des quinze Etats membre, Commission des comptes de l'agriculture de la nation, juin 2004, disponible à : http://www.agriculture.gouv.fr/spip/IMG/pdf/ccrs_publics_ue-2.pdf

aucune³. On trouve notamment dans cette dernière catégorie les producteurs de fruits et légumes, les producteurs fermiers, les viticulteurs, etc.

Parmi les exploitations aidées, il existe une très grande disparité. Ainsi, selon les chiffres de la Commission, en 2001 :

- les 30 plus grosses exploitations françaises (soit 0,01% des exploitations aidées) touchent plus de 300 000 euros par an (dont 10 plus de 500 000 euros)
- la tranche des plus grosses exploitations – qui perçoivent plus de 50 000 euros d'aides – représente 5% des exploitations aidées mais reçoivent 25% des montants affectés
- à l'autre extrême, la tranche des exploitations les plus petites - qui perçoivent moins de 5000 euros) – représente 40 % des exploitations aidées mais seulement 5% des montants versés;

Aides directes aux producteurs par tranche de paiements – 2001

Montant d'aides compris entre... (en euros)	Nombre d'exploitations bénéficiaires	Part dans le total d'exploitations bénéficiaires	Montant des paiements (en milliers d'euros)	Part dans le total des paiements	Paiement moyen
< 0	130	0.02%	- 77	- 0,01%	
> 0 et < 1 250	83 590	18.2%	43 397	0,7%	519
> 1 250 et < 2 000	27 380	6%	43 876	0,7%	1602
> 2 000 et < 5 000	71 300	15,5%	241 128	3,7%	3381
> 5 000 et < 10 000	80 290	17,5%	578 225	8,9%	7201
> 10 000 et < 20 000	90 430	19,7%	1 302 173	20,0%	14 399
> 20 000 et < 50 000	84 320	18,4%	2 607 808	40,1%	30 927
> 50 000 et < 100 000	20 550	4,5%	1 350 567	20,8%	65 721
> 100 000 et < 200 000	2400	0,5%	296 830	4,6%	123 679
> 200 000 et < 300 000	100	0,02%	23 882	0,4%	238 820
> 300 000 et < 500 000	20	0,004%	7 609	0,1%	380 450
> 500 000	10	0,002%	4 133	0,06%	413 300
Total	460 520	100%	6 499 551	100%	14 180

Source : Commission européenne, Direction générale pour l'agriculture

Si on croise ces résultats avec la taille des exploitations, on constate que les grandes exploitations (plus de 100 hectares) concentrent près de 40% des aides directes, alors qu'elles ne représentent que 10% des exploitations. A l'inverse, les très petites fermes, qui représentent près de la moitié des exploitations françaises, ne reçoivent pas 10% des aides. Ce résultat ne peut pas être séparé de la concentration croissante des exploitations agricoles. Ces vingt dernières années, 50% des exploitations ont disparu tandis que la superficie moyenne passait de 23, 4 à 42 ha⁴.

Des aides concentrées sur les « grandes productions »

A l'évidence, toutes les cultures ne sont pas égales devant la PAC. La distribution des aides directes à la production montre de grosses inégalités en fonction des cultures pratiquées. Ainsi, en 2004, sur les 9,4 milliards d'euros reçus par la France au titre des financements de la PAC au titre du premier pilier : 4,5 milliards d'euros

³ Source : Ministère de l'agriculture

⁴ Source : Agreste - Ministère de l'Agriculture, cité dans « Les principaux bénéficiaires de la PAC en France », dépêche AFP du 3.11.2005

ont été affectés à la production de céréales, 2,4 à la viande, 0,9 aux oléo-protéagineux, 0,6 au lait⁵, 0,3 au sucre, 0,3 aux fruits et légumes et 0,2 au vin⁶.

On ne peut que constater la persistance d'un soutien fort à des productions de type agro-industrielles : soutien fort des céréales qui servent d'aliments dans l'élevage intensif ; tabac ; pommes de terre féculières ; etc. D'autres productions, comme le maraîchage ou à la viticulture, ne reçoivent aucune aide directe.

**Montant d'aides à l'hectare pour différentes productions végétales
par ordre décroissant**

Productions	Montant unitaire des aides
Tabac	7800 €/ha
Riz	971 à 1329 €/ha
Pommes de terre féculières	935 €/ha
Maïs irrigué	491 à 560 €/ha
Céréales irriguées	422 à 567 €/ha
Maïs sec	352 à 579 €/ha
Céréales et oléo-protéagineux dont blé dur	239 à 418 €/ha supplément de 46 à 291 €/ha
Fruits à coque dure	120 €/ha
Herbages	50 à 60 €/ha

Source : Confédération paysanne

L'accent mis sur certaines cultures explique en partie la concentration géographique des aides sur les zones les plus adaptées pour ces productions. On trouve ainsi parmi les régions les plus aidées par la PAC : la Beauce, l'Île de France ou la Picardie. Si les productions fortement aidées étaient autres ou plus diversifiées, la carte de la répartition géographique des aides serait bien entendu toute autre...

Notons aussi qu'à l'intérieur d'un même département, les aides sont très inégales entre les producteurs. Ainsi, dans le département de la Manche par exemple, les producteurs de lait qui ont choisi de privilégier une agriculture de qualité et plus écologique, donc de « désintensifier » leur production perçoivent en moyenne entre 50 et 90 €/ha. Les producteurs intensifs du département reçoivent quant à eux des aides comprises en moyenne entre 250 et 400 €/ha, soit jusqu'à huit fois plus !

Cette concentration des aides sur les exploitations tournées vers la production de masse constitue un choix politique d'encouragement d'une agriculture intensive et exportatrice. On est donc loin des mythes selon lesquels la PAC aurait à cœur d'assurer l'autonomie alimentaire ou d'appuyer les petits producteurs. Bien loin aussi de l'image d'un « modèle agricole européen » caractérisé par la multi-fonctionnalité et une agriculture familiale, pierre angulaire d'un tissu rural vivant. Ce choix politique obère celui que les citoyens et leurs représentants pourraient faire d'une agriculture de qualité et de proximité, privilégiant la durabilité à la production intensive.

⁵ La réforme 2003, qui se met en place progressivement pour le lait, modifie considérablement la part des aides allouées à cette filière. Les données 2004 sont donc fortement sous-estimées par rapport à la réalité 2006.

⁶ Source : Ministère de l'Agriculture, cité dans « Les principaux bénéficiaires de la PAC en France », dépêche AFP du 3.11.2005

Aides à l'agriculture ou à l'agro-alimentaire ?

La distribution actuelle des aides agricoles reflète le choix du soutien de l'ensemble de la filière agro-alimentaire qui peut ainsi être alimentée en produits primaires à coûts réduits. Cette tendance générale, qui s'applique à toutes les productions, est particulièrement claire dans deux secteurs : la féculé de pomme de terre et le tabac⁷.

Avec un aide directe de près de 1 000 euros à l'hectare, la production de féculé de pomme de terre est la troisième production la plus aidée en France. Les 2300 producteurs français sont principalement situés en Picardie, dans le Nord-Pas de Calais et dans la Marne et sous contrats avec trois entreprises. Celles-ci sont ainsi particulièrement compétitives sur le marché de l'amidon qui concerne principalement les industries papetière, cosmétique et pâtisserie.

Selon la qualité de tabac cultivé et la productivité des terres, un hectare de tabac reçoit en moyenne 7800 euros d'aide directe. Ce soutien exceptionnel s'explique par la quantité de main d'œuvre nécessaire à la culture et la récolte du tabac – estimée à 1000 heures de travail par hectare soit l'équivalent d'un temps plein pour deux hectares. Mais cette aide permet néanmoins à l'industrie du tabac de se fournir à un coût très réduit – alors que sa production est ensuite lourdement taxée pour limiter la consommation de tabac !

Ces grandes exploitations qui en valent des milliers d'autres !

Comme on l'a vu, 30 exploitations perçoivent des aides de plus de 300 000 euros ; elles reçoivent une allocation moyenne de 391.400 euros – soit plus de 35 fois la moyenne des aides reçues par exploitation.

Mais dès qu'on essaie d'identifier plus précisément les grandes exploitations bénéficiaires d'aides importantes, on se heurte au secret administratif qui garantit l'anonymat des récipiendaires et aux structures sociétaires qui interdisent l'identification des personnes physiques bénéficiant des aides.

Pourtant, depuis quelques mois, les initiatives se multiplient pour lever le voile sur ces chiffres. La Confédération paysanne, en lien avec Agir ici, a ainsi conduit un travail de terrain pour évaluer les montants d'aides perçus par certains gros exploitants ; parallèlement, des révélations ont été publiées dans la presse ayant permis d'aboutir à un premier ensemble de données⁸. Il existe ainsi désormais une liste d'une vingtaine de grandes exploitations, qui ont reçu en 2004 des aides comprises entre 167 000 et 866 000 euros (Annexe 1). Soulignons que ces données doivent être traitées avec les plus grandes précautions car il s'agit de projections chiffrées à partir de données souvent incomplètes et extrapolées à partir de montants d'aides moyens.

⁷ Confédération paysanne, Action Vérité DPU, 13 octobre 2005.

⁸ Confédération paysanne, Action Vérité DPU, 13 octobre 2005; *Capital*, novembre 2005 ; *La Tribune*, 3 novembre 2005 ; P. Boulanger, La Politique agricole commune : le moment de vérité en France, GEM, 30 octobre 2005.

On peut ainsi citer cet exploitant girondin qui consacre les deux-tiers de ses 2500 ha à la culture du maïs irrigué et bénéficie à ce titre de 810 000 euros d'aide annuelle. On connaît aussi le cas d'un céréalier qui exploite 1800 ha situés en Nièvre et dans le Cher, lui ouvrant des droits annuels au titre de la PAC s'élevant à 611 712 euros.

Ces données, même incomplètes, montrent bien qu'il s'agit de grandes – voire de très grandes exploitations – spécialisées dans des monocultures céréalières, des grandes cultures irriguées (maïs) ou, dans une moindre mesure, dans le grand élevage. On retrouve bien ici les bénéficiaires traditionnels des politiques agricoles françaises depuis le milieu du 20^{ième} siècle – bien loin des besoins de la majorité des agriculteurs aujourd'hui et des attentes de beaucoup de citoyens et de consommateurs.

Un problème européen

La concentration des aides sur les très grandes exploitations agro-industrielles est une tendance qui a été vérifiée par toutes les enquêtes réalisées dans les pays membres de l'Union européenne. Ce phénomène s'accompagne de plusieurs autres caractéristiques : l'existence de très grands bénéficiaires individuels qui perçoivent plus de 300 000 euros d'aides ; la tendance à la concentration des terres et des productions sur un petit nombre d'exploitations ; la précarité des conditions de vie et de travail pour les plus petits producteurs (Annexe 2).

Ces caractéristiques se retrouvent dans l'ensemble de l'Union européenne, ainsi que dans deux autres grands pays européens⁹. Une comparaison avec d'autres grands pays tend même à montrer que la concentration française des aides sur les plus grands producteurs est sans doute moins forte que dans d'autres pays. Ces résultats montrent donc de manière claire que c'est la structuration elle-même des aides européennes qui est en cause.

Les grands perdants, c'est tout le monde...

Les premières victimes de la PAC sont européennes : ce sont les petits agriculteurs à qui on ne donne pas les moyens d'exercer leur profession de manière rémunératrice, c'est l'environnement qui reste brandi comme un étendard par les politiques mais négligé dans la réalité et ce sont les citoyens européens privés de droit de parole sur la principale politique qu'ils ont en commun.

Les petits agriculteurs, les grands oubliés de la PAC

Aujourd'hui, on estime que les aides directes et indirectes représentent près de 60% des revenus des exploitations françaises. Une étude de l'Institut de l'élevage de 2004 a ainsi montré que les aides comptaient pour plus de 120% des revenus d'exploitation dans les principaux secteurs d'activités agricoles aidés, et jusqu'à 150% pour les céréaliculteurs et les éleveurs de vaches laitières.

⁹ Oxfam, Spotlight on Subsidies : Cereal injustice under the CAP in Britain, Oxfam Briefing Paper n°55, janvier 2004, 36p ; Goliat contra David : Quién gana y quién pierde con la PAC en España y en los países pobres, Informe de Intermón Oxfam n°4, mars 2005, 50p.

Mais cette part moyenne camoufle une grande diversité. Pour les grandes exploitations, la PAC est un atout pour améliorer les conditions de production, s'agrandir et se développer ; pour les petites et les moyennes exploitations, les aides de la PAC constituent aujourd'hui un facteur vital, la plupart ne pouvant désormais plus survivre sans ces aides qui constituent la part essentielle de leurs revenus.

De plus, alors même qu'elles vivent sous perfusion des aides PAC, un grand nombre d'exploitations ne peuvent dégager des revenus suffisamment rémunérateurs. Ainsi, selon une étude de l'INRA de 2001, 40% des exploitations agricoles tiraient un revenu par actif familial à temps complet inférieur ou égal au SMIC et 20% inférieurs au RMI¹⁰. On reste ainsi très loin de l'objectif affiché d'une agriculture rémunératrice.

Fait marquant, 25 à 30 000 exploitations disparaissent chaque année en France... Il apparaît chaque jour plus clairement que l'agriculture durable et paysanne que nous appelons de nos vœux est incompatible avec la disparition de l'emploi paysan induit par les politiques européennes. La France à 100 000 paysans qui se prépare sous nos yeux constitue la négation des aspirations citoyennes et ne répond pas aux enjeux planétaires auxquels nous serons demain confrontés. Pas de qualité des produits sans paysans nombreux, pas plus que, sans eux, il n'y aura d'occupation du territoire, de dynamisme rural, de préservation des paysages et de l'environnement...

Que d'eau pour le maïs !

Les choix d'affectation des crédits d'aide par culture montrent bien, par ailleurs, le peu de cas qu'il est fait dans la pratique des engagements de protection de l'environnement et de développement durable. Avec une quantité d'eau disponible par habitant qui a diminué de 40% depuis les années 1970, et dans un contexte de changement climatique, l'Union européenne se doit de soutenir les économies d'eau et s'est d'ailleurs fortement engagée en ce sens en 2000.

En France, l'agriculture, qui utilise 50% de l'eau consommée (80% en période estivale)¹¹, se doit de donner des gages en ce sens en favorisant des cultures moins consommatrices et en rééquilibrant les soutiens entre cultures irriguées et non irriguées. Ce changement d'attitude permettrait de redonner tout son sens aux dispositions agri-environnementales du deuxième pilier.

PAC amère pour les paysans du Sud

La PAC a également un impact négatif sur les petits producteurs des pays du Sud, notamment parce qu'elle encourage une agriculture intensive et exportatrice qui génère de forts excédents, vendus à bas prix sur les marchés étrangers grâce à des subventions directes ou indirectes à l'exportation.

Sous la pression des institutions financières internationales et des accords bilatéraux et de l'Accord sur l'Agriculture de l'OMC, les pays se voient privés des moyens de

¹⁰ Blanc et Perrier, Pauvreté et RMI en agriculture, INRA, 2001

¹¹ Boulanger, La Politique agricole commune : le moment de vérité en France, GEM, 30 octobre 2005

protéger efficacement leurs marchés¹². Les petits producteurs des pays du Sud subissent donc de plein fouet les effets de ces exportations de productions européennes bon marché qui :

- concourent à la baisse des prix sur les marchés mondiaux, ce qui réduit les profits des petits agriculteurs du Sud et amoindrit leur compétitivité ;
- concurrencent les productions des pays du Sud sur les marchés internationaux et sur leurs propres marchés. Ainsi, les aides aux céréales qui alimentent les poulets d'élevage renforcent la compétitivité de la production européenne. Celle-ci envahit aujourd'hui les marchés ouest-africains, avec un effet dévastateur sur les filières locales¹³.

Plus globalement, la déstructuration des filières locales entraîne la fermeture d'exploitations et la paupérisation des agriculteurs, l'augmentation de la malnutrition et des problèmes de santé, l'exode rural, etc.

Ainsi, en 2002, la République dominicaine était le 5^e marché d'exportation pour le lait européen. La concurrence des produits européens a suscité un effondrement des prix locaux et a, en vingt ans, conduit environ 10 000 agriculteurs dominicains à abandonner la production de lait¹⁴.

Les citoyens dans tout ça ?

Tous les indicateurs disponibles concourent donc à montrer que les aides agricoles européennes ne sont pas utilisées pour poursuivre les objectifs avancés par la réforme de 2003. De plus, il n'existe pas de réelle enceinte de discussion des buts et des moyens de la PAC ni au niveau français, ni au niveau européen. Pendant ce temps, des enquêtes scientifiques, journalistiques ou citoyennes se multiplient et contribuent à lancer le débat dans des termes pas toujours très clairs.

Il nous semble donc important ici de rappeler au nom de quoi nous prenons aujourd'hui la parole pour en appeler à une réforme de la PAC. Nos organisations défendent une politique publique qui réponde à des objectifs de justice sociale, de durabilité environnementale et d'équité internationale¹⁵.

Nous demandons une PAC qui entende, reconnaisse et poursuive les attentes des citoyens qui souhaitent garder des campagnes vivantes et accéder à une alimentation de qualité. Nous espérons une agriculture européenne qui sorte enfin des schémas productivistes et privilégie la qualité et la diversité des productions à la quantité. Nous attendons d'une politique européenne qu'elle se ne se pense pas en dehors du monde et qu'elle s'appuie sur une solidarité et une coopération renforcées avec les pays les plus pauvres.

¹² Voir le Rapport sur l'impact des libéralisations sur les pays du Sud, Commission Agriculture et Alimentation de Coordination SUD, à paraître en décembre 2005.

¹³ Agir ici, Exportations de poulets : l'Europe plume l'Afrique ! Campagne pour le droit à la protection des marchés agricoles, octobre 2004

¹⁴ Oxfam, Milking the CAP : How EU Dairy Policies are devastating Livelihoods in the Developing World, Oxfam Briefing Paper n°34, 2002

¹⁵ Nos organisations participent de la plate-forme pour des agricultures durables et solidaires, qui regroupe autour de propositions communes des organisations de paysans et de ruraux, de solidarité internationale, de consommateurs et d'environnementalistes... Voir : <http://www.agricultures-durables-solidaires.org/>

Pour cela, une révision profonde de la PAC, de ses buts et de ses instruments est indispensable.

Enfin, aucune politique européenne ne sera véritablement équitable, efficace et légitime sans une réelle appropriation de ses objectifs et de ses instruments par les citoyens européens. Ce constat appelle une réelle transparence dans l'attribution des fonds et l'organisation régulière de débats d'information et d'orientation dans lesquels les professionnels, les consommateurs, les associations de défense de l'environnement et de solidarité internationale soient représentés et entendus.

Ce sont les prochaines étapes que nos organisations appellent de leurs vœux. Nous attendons du gouvernement français qu'il publie de manière transparente la répartition des aides et que ce geste soit le préambule d'un débat sur les orientations politiques d'une politique agricole commune remodelée.

Rapport d'Agir ici (membre observateur d'Oxfam International) et de la Confédération paysanne - novembre 2005

Ce document a été rédigé par Isabelle Biagotti, avec l'appui de Jean-Damien Terreaux, Véronique Rioufol, Laetitia Guidi, Marion Nicolaïdes, Jean-Pierre Edin et Céline Trublin.

Pour plus d'information :

écrivez à agirici@agirici.org ou contact@confederationpaysanne.fr

ou consultez : <http://www.agirici.org/> et <http://www.confederationpaysanne.fr/>

Annexe 1 : Quelques exemples de grands bénéficiaires d'aides en France

Subventions reçues, € 2004	Superficie (hectares)	Principales cultures et production	Régions
866,290	1 733	Riz	Non communiqué
811 755	1 500	Maïs irrigué	Aquitaine
733 211	1 067	Non communiqué	Non communiqué
686 056	1 897	Non communiqué	Non communiqué
634 788	1800	Céréales	Bourgogne & Centre
604 422	2 000	Céréales	Poitou-Charentes
603 463	944	Non communiqué	Non communiqué
593 646	830	Non communiqué	Non communiqué
587 322	1 456	Non communiqué	Non communiqué
570 654	1 856	Non communiqué	Non communiqué
546 174	7 186	Non communiqué	Non communiqué
504 682	1 349	Non communiqué	Non communiqué
494 424	1 200	Céréales	Picardie
480 000	1 200	Céréales	Picardie
454 707	515	Non communiqué	Non communiqué
445 511	1 100	Maïs et protéagineux irrigués, Céréales	Poitou-Charentes
404 784	4 000 têtes	Bovins	Non communiqué
324 702	600	Maïs irrigué	Aquitaine
287 308	700	Céréales	Picardie
270 585	500	Maïs irrigué	Aquitaine
263 978	739	Céréales	Centre
206 860	550	Céréales	Basse-Normandie
202 329	400	Maïs et protéagineux irrigués, céréales	Poitou-Charentes
167 269	364	Maïs et protéagineux irrigués, céréales	Aquitaine

Source : La Tribune, 3 novembre 2005

Ce tableau, déjà publié dans la presse, présente 24 gros bénéficiaires des aides agricoles directes. Il ne comprend donc pas les paiements faits au titre des restitutions à l'exportation (environ 6% du total) qui peuvent engendrer des paiements plus importants. Par ailleurs, il n'est pas exhaustif et ne prétend donc pas refléter les 24 plus gros bénéficiaires. Quand les régions où exercent les bénéficiaires ne sont pas précisées, la source de l'information est le ministère de l'Agriculture ; quand la région est précisée, la source est la Confédération paysanne et le Groupe d'Economie Mondiale.

Annexe 2 : L'inégalité des aides : un problème européen

Comme pour le cas de la France, les aides sont au niveau européen également très concentrées sur certaines régions, productions et exploitations. Ainsi, d'après les données de la Commission pour 2001-2002¹⁶ :

- 5 pays reçoivent 75% des aides directes : la France (23%), l'Espagne (15%), l'Allemagne (15%), l'Italie (12%) et le Royaume-Uni (10%)
- les grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux) reçoivent 43% des aides directes, la viande bovine 20% et le lait 8% - soit 71% du total des aides pour ces trois grands types de productions
- concentration sur les grosses exploitations : quelques 2000 exploitations touchent plus de 300 000 euros d'aides ; les plus petites exploitations (qui perçoivent moins de 5000 euros) représentent 75% des exploitations mais seulement 15% des aides !

D'autres associations membres de la confédération Oxfam International ont conduit des études similaires pour lever le voile sur les aides reçues par les grandes exploitations et les modalités d'application de la PAC¹⁷. Elles ont mis en lumière des constats similaires à ceux de ce rapport :

	Grande-Bretagne	Espagne
les aides sont très concentrées et inégalement réparties	les 224 plus grosses exploitations céréalières reçoivent à peu près le même montant d'aides que les 15 000 exploitations les plus petites	Les 1820 exploitations les plus grandes reçoivent sensiblement le même montant d'aides que celui que se répartissent les 370 000 exploitations les plus petites
	2,5% des céréaliers, les plus « gros », obtiennent environ 20% des aides, tandis que les 30% les plus petits ne reçoivent que 6% des montants versés	17,9% des producteurs, qui reçoivent entre 5000 et 100 000 euros concentrent 67% des aides ; 82% des bénéficiaires les plus petits (aidés jusqu'à hauteur de 5 000 euros) n'ont que 24% des aides à se répartir.
il existe de très gros bénéficiaires	7 grands propriétaires reçoivent un montant d'aides estimé allant de 300 à 565 000 euros	303 exploitations ont reçu plus de 300 000 euros d'aides ; 7 d'entre elles ont reçu plus d'un million d'euros, pour un total de 14,5 millions d'euros, soit ce que se répartissent les 12 000 exploitations les plus petites
les terres et la production sont de plus en plus concentrées	aujourd'hui, 50% de la production agricole britannique provient de seulement 10% des exploitations. Dans le même temps, les petites exploitations disparaissent...	Chaque année 37 000 exploitations disparaissent en Espagne..
les petits agriculteurs ont des revenus faibles	le revenu moyen d'une petite exploitation agricole a ainsi été diminué par deux en 10 ans	60% des actifs des petites exploitations ont un revenu inférieur au revenu national moyen

¹⁶ Les dépenses de l'Union européenne en faveur de l'agriculture des quinze Etats membre, Commission des comptes de l'agriculture de la nation, juin 2004, disponible à :

http://www.agriculture.gouv.fr/spip/IMG/pdf/ccrs_publics_ue-2.pdf

¹⁷ Oxfam, Spotlight on Subsidies : Cereal injustice under the CAP in Britain, Oxfam Briefing Paper n°55, janvier 2004, 36p ; Goliat contra David : Quién gana y quién pierde con la PAC en España y en los países pobres, Informe de Intermón Oxfam n°4, mars 2005, 50p.

Ailleurs en Europe, les révélations se multiplient également depuis quelques mois sur les grands bénéficiaires d'aides :

> Au Danemark, quatre membres de cabinets ministériels, plusieurs parlementaires et même le commissaire européen danois reçoivent des aides de la PAC qui s'élèvent à des millions de livres.

> Aux Pays-Bas, Cees Veerman, ministre de l'agriculture, recevait 150 000 euros d'aide de la PAC alors que des études complémentaires ont montré que les principaux bénéficiaires d'aides directes et de subventions aux exportations dans le pays pour 2000-2003 étaient la filiale hollandaise de Mars, le brasseur hollandais Heineken et l'entreprise de tabac américaine Philip Morris.

> En Slovaquie, on a récemment découvert que le ministre de l'Agriculture Zsolt Simon était propriétaire d'une entreprise qui a reçu plus de 1,3 million d'euros d'aide en 2003 et 2004.

> En Flandres, le Crédit agricole, Nestlé, Campina et BASF font partie des plus importants bénéficiaires.

> En Grande-Bretagne, les chiffres fournis par Oxfam ont montré que la famille royale d'Angleterre était un important bénéficiaire des aides, comme l'est également le géant du sucre Tate & Lyle